Expéditeur·rice·x:

Minister of Interior

Syed Mohsin Raza Naqvi

4th Floor, R Block, Pak Secretariat

Constitution Ave, G-5/1

Islamabad

Pakistan

Lieu et date :

Monsieur le Ministre,

**Je vous écris afin de vous faire part de ma vive préoccupation concernant l’expiration imminente des cartes de «preuve d’enregistrement» délivrées par le HCR à pas moins de 1,4 millions d’Afghan·e·s au Pakistan.** En outre, je suis très préoccupé·e par la situation de harcèlement, de détention arbitraire et de renvoi forcé à laquelle sont confrontés au moins 1'080'312 d’Afghan·e·s, dont des personnes réfugiées et demandeuses d’asile, depuis octobre 2023.

Les cartes de «preuve d’enregistrement» que détiennent pas moins de 1,4 millions d’Afghan·e·s arrivent à expiration le 30 juin 2025. Les autorités pakistanaises doivent les renouveler, comme elles l’ont déjà fait par le passé, afin de garantir que ces personnes ne soient pas soumises au harcèlement, aux détentions arbitraires et aux expulsions forcées. Si elles sont renvoyées de force en Afghanistan, elles risquent de subir de graves violations des droits humains, notamment des exécutions extrajudiciaires et des actes de torture, ainsi que des crimes contre l’humanité, comme la persécution fondée sur le genre. En particulier, les groupes à risque, comme les journalistes, les défenseur·e·s des droits humains, les manifestantes, les artistes et les anciens employé·e·s du gouvernement, seraient à la merci d’actes de persécution et de répression de la part des talibans. Tandis que les femmes et les filles renvoyées de force seront privées d’éducation, de travail et de participation à la vie publique, de nombreux Afghans seront également séparés de leur famille, et perdront leurs moyens de subsistance et leur logement.

En octobre 2023, le gouvernement du Pakistan a annoncé le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, une initiative opaque visant à expulser de force et de manière arbitraire les ressortissants afghans du pays. Depuis, les autorités s’en prennent aux réfugié·e·s afghans non enregistrés, démolissant leurs maisons, confisquant leurs biens et installant des centres de détention – les détenus n’étant pas autorisés à consulter un avocat.

Les expulsions forcées, ainsi que la répression que subissent les réfugié·e·s afghans, violent les obligations juridiques internationales du Pakistan, notamment le principe de non-refoulement.

**Aussi je vous prie de renouveler la validité des cartes de «preuve d’enregistrement» et d’annuler officiellement le Plan de rapatriement des étrangers en situation irrégulière, en vue de mettre un terme à tous les renvois forcés vers l’Afghanistan. Enfin, je vous exhorte à cesser de harceler les ressortissants Afghans au Pakistan.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade du Pakistan, Bernastrasse 47, 3005 Berne / Fax: 031 350 17 99 / E-mail: parepbern@gmail.com

Expéditeur·rice·x:

Giorgi Gvaradkidze

Prosecutor General of Georgia

24 Gorgasali Street

0134 Tbilisi

Georgia

Lieu et date :

Monsieur le Procureur général,

**Je vous écris pour vous faire part de mes graves inquiétudes au sujet des allégations selon lesquelles le militant Saba Skhvitaridze, qui a été arrêté le 5 décembre 2024 après avoir participé à une manifestation contre le gouvernement, a été soumis à la torture et à d’autres mauvais traitements. Il a été battu par des policiers et privé d’accès à une représentation juridique et à des soins médicaux.**

Son arrestation et son procès ont été entachés de violations des garanties d’un procès équitable. Les policiers n’ont pas expliqué les raisons de son arrestation et ont refusé d’activer leurs caméras corporelles alors même que la législation géorgienne les y contraints. Ils ont également confisqué les téléphones portables de Saba Skhvitaridze et de son père pour l’empêcher de contacter son avocat, puis l’ont interrogé en l’absence de ce dernier. Le lieu où il avait été emmené n’a été révélé à sa famille et à son avocat que cinq heures plus tard, après son interrogatoire.

Saba Skhvitaridze a indiqué que, pendant sa garde à vue, il a été menacé de viol et on a voulu lui faire signer des «aveux» indiquant qu’il avait agressé un policier. Comme il a refusé de le faire, des agents masqués l’ont violemment battu, le frappant continuellement à la tête et sur les côtes pendant une dizaine de minutes, tentant de lui casser le bras et lui faisant perdre connaissance par intermittence. Les policiers se sont ensuite moqués de lui et n’ont tenu aucun compte de sa demande d’accès à un avocat et à des soins médicaux, alors que ses blessures lui causaient de fortes douleurs et des nausées.

Malgré les blessures visibles que Saba Skhvitaridze présentait lors de l’audience préliminaire du lendemain, le ministère public a refusé d’ouvrir une enquête sur ses allégations de torture et d’autres mauvais traitements. Les autorités n’ont ouvert une enquête que quelques jours plus tard, après qu’un examen médical indépendant eut confirmé que ses blessures correspondaient bien à des actes de torture. Cependant, le juge a ordonné son placement en détention provisoire dans l’attente du procès, sans justifier la nécessité ni la proportionnalité de sa décision.

Saba Skhvitaridze fait partie des centaines de personnes en Géorgie qui ont été torturées ou soumises à d’autres formes de mauvais traitements par les forces de l’ordre lors de manifestations pacifiques. Il est toujours détenu dans une prison de haute sécurité et risque une peine pouvant aller jusqu’à onze ans d’emprisonnement, alors que ses allégations de torture et d’autres mauvais traitements n’ont pas fait l’objet d’une enquête digne de ce nom.

**Je vous demande instamment de veiller à ce qu’une enquête efficace, impartiale et indépendante, soit menée dans les meilleurs délais sur les allégations de torture et d’autres mauvais traitements formulées par Saba Skhvitaridze, et de veiller à ce que tous les responsables présumés soient déférés à la justice dans le cadre d’une procédure équitable.**

**Je vous demande également de veiller à ce que Saba Skhvitaridze soit jugé conformément aux normes internationales relatives à l’équité des procès, et à ce que toute déclaration et tout autre élément de preuve obtenu au moyen de la torture ou d’autres mauvais traitements soient exclus de toute procédure, à l’exception de celles engagées contre les auteurs présumés de ces abus.**

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Procureur général, à l’expression de ma haute considération.

**Copie:**

Ambassade de Géorgie, Seftigenstrasse 7, 3007 Berne / Fax: 031 351 58 62 / E-mail: bern.emb@mfa.gov.ge